



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2024-10-01

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par la soussignée, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 22 octobre 2024 à la Salle communautaire située au 435 1^{ière} rue du Pied-de-la Montagne de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

Lot : 5 655 086

Propriétaire : Pierre Hivon

Localisation : 451 11^e rang

Zonage : Pa-5

Superficie : 1818,20 m²

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme une opération cadastrale visant à créer un lot dérogoire inférieur au 3000 mètres carrés, alors que l'article 10.2.1 du règlement 144-94 dit que la superficie minimale d'un lot non desservis doit être de 3000 mètres carrés

Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

DONNÉ à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 08^e jour d'octobre 2024.

Stéphanie Lafond
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim